



Contrat - AMAP Les Petits Légumes

OEUFS Année 2019

(09 janvier au 11 décembre 2019)

- Le présent contrat est passé entre l'adhérent ci-dessous :

NOM : _____

Prénom : _____

Tél : _____ Email : _____

Adresse : _____

- Et le producteur suivant :

OEUFS	Ferme de Bagneux - François Chevallier SIRET : 42466866300018 - APE : 0150Z		
Contenu de la boîte	6 gros œufs (ou 9 moyens ou 12 petits)		
Coût unitaire de la boîte (€)	2,20 €		
Nombre de boîtes	1	2	3
Nombre de livraisons restantes (VOIR Planning) *			
Montant total (€)			
Montant des 3 chèques (€)			

Le paiement est à effectuer **en 3 chèques**, à libeller à l'ordre de « **Ferme de Bagneux** », à remettre à **François LEVY** (référent OEUFS).

* 1 panier oeuf/quinzaine - **Année complète** du **09 janvier au 11 décembre** (25 paniers) **ou saison en cours** (voir livraisons restantes sur planning saison 2019)

L'adhérent s'engage à régler l'ensemble des paniers OEUFS reçu durant l'année 2019 (Voir Planning), à être solidaire des surplus et aléas de la production, à participer au bon déroulement de la vie de l'AMAP et à participer à la préparation des paniers une à deux fois dans la saison

Il règle l'adhésion de 10€ à l'association et la participation de 15€ à la caisse de solidarité de de l'AMAP par chèque à l'ordre de l' « AMAP les petits légumes » Soit 10 € + 15 € = 25 €

Chaque membre (consom'acteur et producteur) s'engage également à respecter la charte des AMAP et avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'association.

Date et Signature(s) :